DOCUMENT D'INFORMATION PARC NATIONAL BANFF FORUM DE PLANIFICATION ANNUEL, LES 12 ET 13 NOVEMBRE 1998

Le présent document résume les principales mesures prises depuis avril 1997 pour mettre en oeuvre le plan directeur du parc national Banff ainsi que les initiatives proposées pour l'année prochaine. Il ne s'agit pas d'une liste exhaustive de toutes les activités. On vous encourage à passer le document en revue avant le forum de planification qui se tiendra au Rocky Mountain Resort les 12 et 13 novembre. L'opération portes ouvertes se tiendra de 15 heures à 20 heures le jeudi 12 novembre. Parcs Canada est particulièrement intéressé à recevoir vos commentaires concernant vos priorités futures. Si vous avez des questions, des commentaires ou des suggestions, nous vous prions de participer à la journée portes ouvertes ou de les faire parvenir à l'adresse suivante :

Parcs Canada
Parc national Banff
Forum de planification annuel
C.P. 900
Banff (Alberta)
TOL 0C0

Grâce aux efforts déployés par un large éventail de particuliers et d'organismes, on a réalisé des progrès considérables dans la mise en oeuvre du plan directeur. Beaucoup reste à faire. Nous devons nous concentrer sur les éléments qui procureront au parc les plus grands avantages possibles.

Dans le document suivant, on décrit les principales initiatives prises pour mettre en oeuvre le plan directeur. Il est organisé selon les chapitres et les sections du plan.

Voici un résumé des principales réalisations :

- on a restauré le corridor faunique de la Cascade; pour ce faire, on a enlevé les corrals à chevaux et l'enclos à bisons, fermé un tronçon de la boucle du lac Minnewanka en hiver, négocié une date pour la suppression du camp de cadets et la fermeture de la piste d'atterrissage. On a aperçu des loups dans le corridor restauré;
- on a aménagé un nouveau système de traitement des eaux usées pour le terrain de camping du Mont-Tunnel:
- on a aménagé, sur la Transcanadienne, deux passages supérieurs pour la faune;

- pour améliorer l'efficacité de l'habitat, on a apporté des modifications dans l'arrière-pays, en interdisant la pratique du vélo dans le secteur du ruisseau Bryant et en décourageant l'utilisation des sentiers des ruisseaux Hillsdale et Baker;
- pour améliorer l'efficacité de l'habitat et favoriser la migration faunique au printemps, on a recours, la nuit, à une fermeture volontaire de la partie est de la promenade de la
- ➤ Vallée-de-la-Bow;
- on a constitué une commission consultative sur la mise en valeur, grâce à laquelle les citoyens peuvent se prononcer sur les demandes d'aménagement;
- en interdisant les sentiers aux vélos, en décourageant l'utilisation de bon nombre de sentiers et en fermant le terrain de camping du Ruisseau-Carrot, on a établi le site naturel fragile chaîne Fairholm-ruisseau Carrot;
- on a élaboré la stratégie sur le tourisme patrimonial et on en a fait la stratégie officielle sur le tourisme de la ville de Banff, de Lake Louise et du parc national Banff. Dans le cadre du plan communautaire, on a élaboré une stratégie particulière pour Lake Louise;
- le gouvernement a réagi à la recommandation contenue dans le plan directeur concernant l'augmentation du nombre de centres d'interprétation et d'éducation avec l'annonce, en juin 1998, d'un nouveau centre de sensibilisation à l'environnement dans la ville de Banff;
- pour Banff et Lake Louise, on a défini des principes relatifs à la gestion de la croissance, à l'expansion commerciale, aux utilisations appropriées, aux résidents admissibles et à l'absence nette d'incidence environnementale négative;
- on a élaboré le concept du plan communautaire de Lake Louise;
- on a ébauché les lignes directrices relatives à la gestion des stations de ski;
- on a entrepris une évaluation de l'utilisation possible des installations de Skiing Louise en été;
- pour contribuer à l'élaboration d'une stratégie sur les utilisations par les êtres humains de la région de Skoki, on a fait une enquête auprès des utilisateurs.

TABLE DES MATIÈRES

| CHAPITRE 3:UN LIEU POUR LA NATURE | 4 |
|--|----|
| 1. Gestion de la recherche et de l'information | 4 |
| 2. Communication de la nécessité de l'intégrité écologique | 4 |
| 3. Écosystèmes aquatiques | 5 |
| 4. Flore | 7 |
| 5. Faune | 9 |
| 6. Gestion des wapitis | 10 |
| 7. Corridor faunique Cascade | 11 |
| 8. Établissement du site écologiquement vulnérable Fairholme | 12 |
| 9. Terres humides des lacs Vermillion | 12 |
| CHAPITRE 4: UN LIEU HISTORIQUE ET CULTUREL D'IMPORTANCE | 13 |
| CHAPITRE 5 : UNE PLACE POUR LES GENS | 14 |
| 1. Un lieu pour le tourisme patrimonial | 14 |
| 2. Sensibilisation et éducation | |
| 3. Hébergement à l'extérieur des collectivités | 16 |
| 4. Gestion efficace de l'activité humaine | |
| 5. Stations de ski | |
| CHAPITRE 6 : TRANSPORTS | 18 |
| 1. Transport terrestre | 18 |
| 2. Transport aérien | |
| CHAPITRE 7 :UN LIEU POUR LA COLLECTIVITÉ | 20 |
| 1. Ville de Banff | |
| 2. Lake Louise | 22 |
| CHAPITRE 8: UN LIEU POUR UNE GESTION OUVERTE | 24 |
| 1. Forum de planification annuel | |
| 2. Processus d'examen et d'approbation des aménagements | |
| 3. Utilisation appropriée | |
| 4. Coordination régionale | |
| 5. Planification des terres adjacentes à la ville de Banff | |
| CHAPITRE 9 : UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE | 28 |
| 1. Gestion de l'environnement | |
| 2 Traitement tertiaire des eaux usées | 28 |

CHAPITRE 3: UN LIEU POUR LA NATURE

1. Gestion de la recherche et de l'information (article 3.4 du Plan directeur du parc (PDP))

Principales réalisations depuis avril 1997

- Participation du public : Les commentaires formulés dans le cadre de l'Étude sur la vallée de la Bow à Banff, divers programmes de recherche intégrée, le groupe consultatif sur les wapitis et les mises à jour annuelles publiques des résultats de recherche ont eu une incidence sur l'établissement des priorités dans le domaine de la recherche.
- Examen par les pairs : On a consolidé l'examen par les pairs en obtenant que les chercheurs travaillent sous l'égide d'universités reconnues. Quelques scientifiques exerçant une fonction de supervision ont présenté leurs travaux dans le cadre de séances de mises à jour des résultats de recherche.
- · <u>Indicateurs</u>: On a choisi des indicateurs environnementaux qui ont par la suite été appliqués au modèle de l'écosystème terrestre (ours grizzlis, ours noirs, wapitis, loups, lynx, orignaux, castors, peupliers faux-trembles et saules);
- <u>Partenariats</u>: Avec d'autres, Parcs Canada participe à un certain nombre de projets directeurs de recherche et de données dans la région centrale des Rocheuses, y compris le projet relatif aux grizzlis des versants est, le projet relatif aux loups de la région centrale des Rocheuses et l'institut de la biosphère de la vallée de la Bow (Biosphere Institute of the Bow Valley).
 D'autres intervenants, par exemple la ville de Banff, TransAlta et Skiing Louise, ont soutenu des activités de recherche et de contrôle.

- <u>Participation du public</u>: Accroître l'accessibilité du programme scientifique grâce à des améliorations, notamment les pages d'accueil de Parcs Canada sur Internet. Les commentaires issus du forum de planification annuel contribueront à l'élaboration des stratégies de recherche futures. On poursuivra la série des ateliers de mise à jour publics des résultats de recherche.
- Lacunes dans l'information : Collaborer avec l'institut de la biosphère de la vallée de la Bow et d'autres gestionnaires du territoire pour définir les lacunes dans l'information et mettre au point l'approche pour y remédier.
- Examen par les pairs : On mettra davantage l'accent sur la publication des résultats de recherche des revues à comité de lecture de même que sur leur présentation dans le cadre de conférences et de réunions. Pour donner aux citoyens et aux pairs l'occasion d'examiner les initiatives scientifiques, on envisagera l'établissement de comités consultatifs scientifiques ou encore la tenue d'un atelier annuel sur les activités scientifiques.
- <u>Partenariats</u>: Poursuivre les recherches conjointes actuelles et étudier la possibilité d'en entreprendre d'autres, notamment une étude sur les transports régionaux.
- <u>Données sociales</u>: Améliorer les mécanismes de collecte et directeur de données sur les activités humaines.

2.Communication de la nécessité de l'intégrité écologique (article 3.5 du PDP)

Principales réalisations depuis avril 1997

- En partenariat avec le Whyte Museum et les Amis du parc national Banff, on a organisé la série des conférences de mises à jour des résultats de recherche et publié un bulletin. Plus de 500 personnes ont participé.
- On a sensibilisé les citoyens aux aspects touchant l'intégrité écologique de diverses initiatives, y compris le corridor faunique des sources Middle Springs, l'établissement du site écologiquement fragile de Fairholme et l'interdiction du vélo dans la région du ruisseau Bryant.
- On a inclus de l'information sur l'intégrité écologique dans le programme de formation « Best of Banff ».
- Dans le cadre des programmes estivaux d'interprétation, on a abordé une diversité de sujets faisant ressortir l'importance des questions touchant l'intégrité écologique.
- · On a organisé des présentations éducatives et des manifestations guidées portant sur l'écologie du parc, la recherche et des sujets connexes.

Priorités pour l'année prochaine

- Poursuivre la série sur les mises à jour des résultats de recherche et produire un bulletin de recherche deux fois par an.
- · Chercher de nouvelles occasions d'illustrer les projets de recherche relatifs au parc.
- Élargir les cadres des ateliers sur l'écologie pour permettre la participation de partenaires comme l'institut de la biosphère et le CREILG.
- Intégrer des messages écologiques dans les programmes de formation des employés, donner aux employés la possibilité de participer davantage aux projets de recherche et évaluer l'information et la formation des guides touristiques dans le cadre de la stratégie sur le tourisme patrimonial.
- Continuer d'améliorer les communications liées à la mise en œuvre du plan directeur ainsi que les liens qu'il entretient avec la recherche et l'intégrité écologique.

3. Écosystèmes aquatiques (article 3.9 du PDP)

- <u>Pêche</u>: On a mené auprès des amateurs de pêche une enquête au sujet de l'utilisation des hameçons avec et sans barbe, de laquelle il ressort qu'on préconise l'utilisation des hameçons sans barbe seulement. On a interdit la pêche dans quelques régions, notamment dans les lacs Fish de même que dans tous les tributaires et lacs connexes des réseaux hydrographiques des rivières Clearwater et Siffleur, à l'exclusion du lac Isabella. On a conclu avec l'Université Laval et l'Université de la Colombie-Britannique des ententes relatives aux analyses de l'ADN.
- Restauration: De concert avec TransAlta, l'Université de Calgary et le groupe de travail sur l'amélioration de la pêche et des activités de loisirs (Fisheries and Recreation Enhancement Working Group), on a entrepris un projet d'évaluation de l'habitat des chenaux du ruisseau Cascade afin de déterminer les débits optimaux de l'eau dans les chenaux du ruisseau Cascade

- pour le soutien d'espèces indigènes (ombles à tête plate, truites fardées). En octobre ou en novembre 1998, on prévoit réaliser des essais sur les débits. On étudie également avec TransAlta la possibilité de rétablir des débits plus naturels dans la rivière Spray.
- Réintroduction d'espèces indigènes dans le lac Moraine : On a entrepris une étude préliminaire du lac Moraine pour déterminer s'il est envisageable d'extraire les espèces exotiques et de réintroduire l'omble à tête plate.
- Restauration du lac Bighorn: De juillet 1997 à septembre 2000, on prélèvera à l'aide de filets maillants les truites mouchetées qui ont été introduites (il ne s'agit donc pas d'espèces indigènes) dans le lac Bighorn. Il s'agit de la première tentative de prélèvement d'une espèce non indigène dans le parc. Les truites mouchetées, qui ont été ensemencées dans le lac, ont entraîné l'élimination d'un certain nombre d'espèces d'invertébrés et modifié la structure des communautés d'algues. On pense que l'élimination des truites permettra au lac de retrouver son état original, caractérisé par l'absence de poissons. L'étude est menée par l'University of Alberta avec des employés du parc.
- Ruisseau Louise : Le ruisseau Louise fait l'objet d'un contrôle. On a mis fin au rejet des eaux du Château Lake Louise dans le ruisseau.
- Établissement de sites écologiquement vulnérables dans les secteurs riverains : On a mené à bien un projet de trois ans dans les terres humides Vermillion. Les activités de contrôle ont notamment porté sur les reptiles, les oiseaux aquatiques, les niveaux d'eau et l'impact produit par les êtres humains. Dans la vallée de la Bow, on a mené à bien une enquête sur les amphibiens d'une durée de cinq ans. On a également entrepris des recherches pour déterminer les effets de la Transcanadienne sur les milieux aquatiques et leur faune de même que sur les canards arlequins.
- <u>Secteurs riverains</u>: Pour établir des débits plus naturels, le CP installe des ponceaux sous l'emprise ferroviaire.
- Restauration du cône alluvial: On a entrepris de dresser un inventaire des cônes alluviaux et des cônes de débit dans la vallée de la Bow. On étudie ces cônes pour déterminer les possibilités de rétablissement de processus plus naturels.
- Aménagement de la Transcanadienne : Pour compenser la perte de terres humides imputable à la construction de la route, on a aménagé un habitat marécageux. Pour permettre le déversement des eaux par une frayère de l'omble à tête plate, on a ouvert une section de la rivière Bow où les eaux sont dormantes.
- Diversité des espèces et diversité génétique : On a inauguré trois importants domaines de recherche liés à la physe des fontaines de Banff (*Physella johnsoni*) : l'observation et l'analyse des physes et de la température de l'eau, la biologie de la reproduction des physes et l'hydrochimie. La physe fait partie de la liste des espèces « menacées » dressée par le CSEMDC (Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada). On a élaboré un plan de redressement pour cette espèce, lequel devra être examiné par des spécialistes. On déploie également des efforts de protection axés sur la surveillance, l'application de la loi et l'éducation.

- <u>Pêche</u>: On recommande que la pêche soit interdite dans le lac Harrison aussi bien que dans le lac Marvel. Le lac Harrison est l'un des rares lacs à ombles à tête plate du parc. Il y a relativement peu de poisson dans le lac, de sorte qu'il pourrait facilement être épuisé. Dans le lac Marvel, on retrouve un stock pur de truites fardées, même s'il ne s'agit pas d'une espèce indigène dans le lac. Il importe de protéger ce stock. Pour réduire la mortalité des poissons et encourager des techniques de pêche plus douces, on prendra une décision concernant les hameçons sans barbe.
- Restauration du ruisseau Cascade et de la rivière Spray : Selon les résultats des essais sur les débits dont fera l'objet le ruisseau Cascade, on étudiera avec TransAlta la possibilité d'établir des débits mieux adaptés aux espèces de poisson indigène. On mettra au point une méthode de prélèvement des espèces non indigènes du ruisseau Cascade.
- Réintroduction d'espèces indigènes dans le lac Moraine : On entreprendra une évaluation environnementale concernant le prélèvement des espèces exotiques et la réintroduction de l'omble à tête plate.
- Restauration du lac Bighorn : On continuera de prélever les truites mouchetées et de contrôler l'efficacité de la mesure. Au besoin, on introduira des espèces d'invertébrés dans le lac.
- Ruisseau Forty Mile: Pour permettre l'apparition de chenaux naturels et de la végétation connexe, on évaluera les options qui s'offrent pour le rétablissement d'un débit plus naturel des eaux dans le ruisseau Forty Mile et dans les terres humides en aval.
- <u>Secteurs riverains</u>: On inclura les terres humides Vermillion dans le programme de planification des terres adjacentes à la ville de Banff (voir le point 5 du chapitre 8).
- Gestion des activités humaines : On envisage d'entreprendre une étude pour déterminer le niveau des activités humaines dans la rivière Bow. On pourrait s'en servir comme point de départ pour établir les tendances relatives aux utilisations. De plus, on pourrait établir des liens avec l'étude consacrée au canard arlequin.
- <u>Rétablissement des cônes alluviaux</u> : On étudiera les options qui s'offrent pour la mise en oeuvre de changement au tourbillon Ursus (mont Cascade) et au cône alluvial du ruisseau Carrot.
- Diversité des espèces et diversité génétique : On poursuivra les recherches et les activités de contrôle portant sur la physe des fontaines de Banff, et on mettra en oeuvre le programme de redressement. Pour favoriser la reproduction des physes, on étudiera la possibilité d'aménager des aquariums à circulation continue d'eau.

4. Flore (article 3.10 du PDP)

- <u>Planification</u>: Les plans directeur de la flore et du feu, qui sont en cours de révision, seront soumis à l'examen du public en 1999.
- Éducation: On a mis au point des outils de communication portant sur la gestion du feu, la lutte contre les feux de forêt, l'interface entre le milieu naturel et le milieu urbain, les feux dirigés, la protection des collectivités contre les feux de forêt, la gestion des écosystèmes et la fumée provoquée par les feux de forêt. On a conçu une trousse pédagogique pour intégrer le feu aux programmes d'étude scientifique pour les élèves de la 4° à la 6° année.

- Recherche et contrôle: On consacre des recherches à diverses questions comme l'effet du feu sur la végétation que privilégient les grizzlis, l'écologie des forêts de pins albicaules, de mélèzes subalpins, de faux-trembles et de Douglas taxifoliés et, enfin, les différences dans la fréquence historique des feux de forêts et le niveau d'humidité du combustible forestier imputables aux effets de terrain. On surveille ces brûlages dirigés ainsi qu'un certain nombre de parcelles de végétation.
- <u>Feux dirigés</u>: On a préparé cinq plans relatifs aux feux dirigés en prévision d'une mise en oeuvre éventuelle, soit des feux de prairies dans les vallées des rivières Red Deer et Panther, un feu visant à réduire le combustible forestier dans la vallée Spray, un feu de prairie dans la portion supérieure du bassin hydrographique du ruisseau Cascade et, enfin, un feu visant à revitaliser le pin albicaule près du col Dolomite. Le feu de forêt de Hillsdale et des conditions météorologiques défavorables pendant l'automne ont empêché la mise en oeuvre de tous les plans, à l'exception de celui visant le feu dirigé du col Dolomite, dans le cadre duquel 14 hectares ont été brûlés. Dans le parc national Banff, la superficie totale incendiée en 1997 et 1998, à la suite de feux irréprimés et de feux dirigés, a été d'environ 514 hectares. On met au point une étude visant à examiner de près les effets des brûlages contrôlés sur les peuplements végétaux.
- Gestion du carburant : On mettra bientôt la dernière main à une évaluation environnementale portant sur le coupe-feu proposé le long du ruisseau Carrot, près de la limite est du parc. Les travaux pourraient débuter dès février 1999. À Banff et à Lake Louise, d'autres projets directeur des incendies seront mis en branle.
- Contrôle des plantes non indigènes: On a pris des mesures de contrôle à l'égard des espèces les plus envahissantes, notamment celles qui sont le plus susceptibles de se déplacer vers des habitats intacts. On songe notamment au chardon des champs le long de la Transcanadienne et de la promenade de la Vallée-de-la-Bow, au laiteron des champs le long de la Transcanadienne et, enfin, le renoncule âcre dans un certain nombre de régions de l'arrière-pays. Il s'agit des premières mesures de contrôle prises dans des secteurs de l'arrière-pays du parc.

- Planification: Les plans révisés directeur de la végétation et des incendies font l'objet d'un débat public. De concert avec la province de l'Alberta et des intervenants locaux, lancer le plan intégré directeur des incendies dans la portion supérieure du bassin hydrographique de la rivière Saskatchewan Nord.
- Éducation : Permettre aux citoyens intéressés d'accéder facilement à des dépliants, des brochures, etc., portant sur la gestion des incendies. Élaborer une fiche d'information sur les incendies et les forêts de pins albicaules.
- Feux dirigés: Dans un proche avenir, peut-être en 1999, on propose les feux dirigés suivants: plaine de la vallée de la rivière Red Deer (printemps); plaine de la vallée de la rivière Panther (printemps); plaine de la vallée de la rivière Cascade (printemps ou automne); forêt de pins de Murray de la section moyenne de la rivière Spray (printemps ou automne); et, enfin, forêt de pins albicaules et d'épinettes de la promenade des Glaciers (automne). Au cours des prochaines années, on propose les feux dirigés qui suivent, sur une superficie de 50 à 600 hectares: forêt de pins de Murray de la partie moyenne de la rivière Spray; prairie arbustive et forêt d'épinettes

de la partie supérieure de la rivière Spray, forêt de pins et d'épinettes de la partie inférieure de la rivière Cascade; forêt de pins de Murray du ruisseau Cuthead; forêt de pins de Murray et d'épinettes de la rivière Red Deer; forêt de pins Murray du ruisseau Johnston; forêt de pins de Murray du ruisseau Baker; région de Baker-Skoki et, enfin, prairies alpestres de la rivière Saskatchewan Nord. De concert avec des universités et des collèges locaux, Parcs Canada s'emploie à fournir aux intéressés des possibilités de formation pratique liées à la gestion des écosystèmes dans le domaine des incendies. À la suite du brûlage du col Dolomite, on colligera des données. Aux fins de futurs rétablissements des prairies à l'aide de feux dirigés, on dressera un inventaire des prairies alpestres de la région de Saskatchewan Crossing.

- <u>Gestion du combustible</u> : Pour réduire le combustible forestier dans les environs immédiats de Lake Louise, arrêter un plan de réduction des dangers d'incendie.
- <u>Contrôle des espèces non indigènes</u> : Reconduire les mesures de contrôle dont ont fait l'objet les espèces visées en 1998.

5. Faune (article 3.11 du PGP)

- <u>Communications</u>: On a publié la brochure intitulée « Keeping the Wild in Wildlife »; on y retrouve de l'information sur le comportement à adopter dans le parc et à proximité de divers animaux. Pour sensibiliser les visiteurs, les résidents et les employés de même que pour réduire au minimum le problème de l'accoutumance des animaux le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow et dans la région de Lake Louise, les Amis du parc national Banff ont reconduit le programme « Living With Wildlife ».
- Relations prédateur-proie : On a pris diverses initiatives pour tenter de rétablir les relations prédateur-proie. On a poursuivi les recherches visant à démontrer l'importance de la prédation pour le maintien des populations de wapitis, et on a organisé des ateliers scientifiques pour débattre des méthodes pouvant permettre de rétablir les relations prédateur-proie. Pour restaurer l'utilisation des carnivores dans le secteur du terrain de golf, on a repris un exercice de planification.
- Gestion des utilisations par les êtres humains: Afin de favoriser les migrations fauniques et les habitats, on a apporté des modifications aux utilisations par les êtres humains dans un certain nombre de lieux, notamment la terrasse Fairholme, le ruisseau Bryant, Hillsdale, le ruisseau Baker, le chemin Minnewanka nord (en hiver) et la promenade de la Vallée-de-la-Bow. Le groupe consultatif sur l'écosystème du couloir Bow, qui travaille avec Parcs Canada, la ville de Canmore, le district municipal de Bighorn et la province de l'Alberta, a mis au point des lignes directrices concernant les corridors fauniques et les habitats dans la vallée de la Bow.
- Loups: On a poursuivi l'étude de deux bandes de loups (Cascade et Bow), qui feront l'objet d'un contrôle à l'aide de collets émetteurs. Pour protéger les louves qui mettent bas, on a eu recours à des fermetures temporaires.
- Mortalité des animaux : Le groupe consultatif sur les transports et les services publics a défini des méthodes pour réduire le taux de mortalité des animaux le long des routes et de la voie ferrée. Le Canadien Pacifique a pris diverses mesures pour réduire l'incidence de la mortalité

- chez les animaux (voir le chapitre 6). Pour dissuader les loups de s'engager sur la route, on a bloqué de nombreux trous dans la clôture qui ceinture la Transcanadienne entre le poste d'entrée est et Banff. On a également apporté des modifications aux portes unidirectionnelles.
- Structures pour le passage des animaux : Pour mieux abriter les animaux, on a planté des arbres le long de trois passages inférieurs aménagés pour les animaux. On a interdit aux gens les passages supérieurs aménagés pour les animaux. TransAlta a aménagé sur le canal Two Jack un passage qui a immédiatement été adopté par les wapitis. On espère que les loups accepteront aussi de l'utiliser.
- Ours grizzlis: On a reconduit le projet pour les ours grizzlis des versants est. Afin d'orienter les décisions relatives à la gestion, on a mis au point un modèle raffiné pour assurer l'efficacité des habitats de Lake Louise, de Skoki et des unités directeur des carnivores de Baker et de Pipestone. On a mis au point un programme intensif de contrôle par radio-pistage des grizzlis sous-adultes dans la région de Lake Louise-Skoki. Pour évaluer la capacité des habitats des ours grizzlis dans un large secteur des Rocheuses de la Colombie-Britannique, de l'Alberta et du Montana, Parcs Canada a travaillé avec le comité intergouvernemental directeur des ours grizzlis des Rocheuses. Pour gérer les mortalités et estimer les populations, le groupe a mis sur pied une approche multi-organismes. On a eu recours à des fermetures temporaires en réaction à l'activité des grizzlis.

- Relations prédateur-proie : Apporter des modifications dans le secteur du terrain de golf pour rétablir ou préserver un habitat sûr, par exemple fermer la route en hiver pour en empêcher l'utilisation par des automobilistes. Observer les activités de prédation des loups ainsi que le mouvement des wapitis ramenés dans le secteur après s'être aventurés dans la ville (voir la section 6 qui porte sur la gestion des wapitis).
- Ours grizzlis : Afin d'assurer la conservation des populations interrégionales d'ours grizzlis, poursuivre les discussions avec le comité de planification des ours grizzlis des Rocheuses concernant l'établissement d'aires de conservation des grizzlis. Reconduire le projet relatif aux ours grizzlis des versants est et soutenir l'analyse des données recueillies sur cinq ans dont on dispose aujourd'hui. Poursuivre le contrôle intensif des ours sous-adultes et femelles dans la région de Lake Louise-Skoki.
- Gestion des utilisations par les êtres humains : Élaborer une stratégie directeur des utilisations par les êtres humains dans la région de Skoki. Élaborer une stratégie relative aux utilisations par les êtres humains dans la région du lac Moraine. Continuer de faire avancer la stratégie relative à la gestion des utilisations par les êtres humains du parc (voir le point 4 au chapitre 5).
- <u>Structure de passage des animaux</u> : Continuer de contrôler les structures et les ouvrages aménagés pour le passage des animaux le long de la Transcanadienne.
- Bisons: commencer à examiner les méthodes les plus efficaces pour réintroduire le bison dans les parcs des Rocheuses. Au cours des prochaines années, on propose la tenue d'un atelier auquel participeront des spécialistes et des intervenants chargés de débattre les possibilités et de passer en revue l'information dont on dispose. On devra procéder à une évaluation environnementale ainsi qu'à une analyse des coûts.

6. Gestion des wapitis (article 3.11 du PGP)

Principales réalisations depuis avril 1997

- Dans le dossier de la gestion des wapitis, on poursuit deux objectifs principaux :
 - rétablir les processus écologiques dans la ville et autour de la ville;
 - · réduire l'incidence des conflits entre les wapitis et les êtres humains.
- · On a organisé un atelier public pour débattre des questions et des préoccupations touchant la gestion des wapitis.
- On a poursuivi les recherches visant à déterminer les schémas de migrations des wapitis porteurs d'un collet émetteur, à l'intérieur et à l'extérieur de la ville de Banff.
- En juin 1998, Parcs Canada a présenté un projet directeur des wapitis au comité consultatif des wapitis. Les membres du comité ont approuvé les mesures à court terme, en plus de s'engager en faveur des étapes futures du processus, notamment l'établissement d'hypothèses pour chacune des mesures ainsi que la mise en branle d'une évaluation environnementale doublée d'un examen public pour les mesures proposées à long terme.
- La proposition vise à ramener progressivement entre 50 et 100 la population de wapitis qui passent l'hiver dans la ville, d'ici le printemps 2003. On a l'intention de recourir à des processus naturels, par exemple des activités de prédation accrue par les loups et les ours. Au besoin, on procédera aussi au déplacement d'animaux.
- Un deuxième objectif consiste à réduire de 75 p. 100, d'ici le printemps 2003, l'incidence des conflits entre les wapitis et les êtres humains, par rapport à 1998. Pour ce faire, on aura recours au déplacement des wapitis dans les régions problématiques de même qu'à la sensibilisation du public.
- Pour améliorer l'habitat des loups à proximité du terrain de golf, on déplacera vers le mont Tunnel l'entreprise qui propose des randonnées en traîneau à chiens pour 1998-1999.
- Du 1^{er} novembre au 1^{er} mai, on interdira aux véhicules la voie d'accès au terrain de golf. On contrôlera l'utilisation du secteur du terrain de golf par le public. Les Hôtels Canadien Pacifique et Parcs Canada s'efforcent de réduire les activités hivernales dans le secteur du terrain de golf.

- · Continuer de travailler avec le comité consultatif des wapitis.
- En 1998-1999, déplacer 20 wapitis qui ont élu domicile dans la ville et contrôler leurs mouvements.
- De concert avec les exploitants touristiques, introduire des programmes d'éducation améliorés.
- Poursuivre les mesures qui visent à encourager les loups à utiliser le terrain de golf. Réduire
 l'utilisation du terrain de golf par les êtres humains en hiver et après les heures d'ouverture.
 Évaluer l'à-propos des randonnées en traîneau à chiens autour de la ville de Banff.
- Encourager les loups à emprunter le passage inférieur à l'est de la Transcanadienne au moyen d'appâts ou d'odeurs de loup.
- Pour faire l'essai de méthodes visant à confiner les wapitis au nord et à l'ouest des clôtures qui ceinturent la Transcanadienne, utiliser des clôtures en perches près d'une zone d'appât (qui permettent le passage des loups, mais pas celui des wapitis).

Selon les résultats des mesures prises l'année prochaine, on devra peut-être opter pour une méthode plus intensive. Chaque mesure fera l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen public.

7. Corridor faunique Cascade (article 3.12 du PGP)

Principales réalisations depuis avril 1997

- On a supprimé les enclos de bisons et les clôtures, on a déplacé et remis en valeur les corrals publics pour les chevaux, et on a fermé la piste d'atterrissage.
- On a, en hiver, interdit la circulation automobile sur la boucle du lac Minnewanka.
- L'utilisation du corridor Cascade par les loups se limitait à quelques passages de loups solitaires. Au printemps 1998, des loups de la bande Cascade ont fortement utilisé le corridor, tuant un certain nombre de wapitis et un cerf mulet. Ils ont parcouru tout le corridor, y compris les basses pentes du mont Stoney Squaw. L'utilisation du corridor Cascade par les loups contribuera à rétablir la prédation dont font l'objet les wapitis, lesquels sont de plus en plus nombreux à se réfugier dans la ville de Banff et à proximité.

Priorités pour l'année prochaine

- On déplacera le camp de cadets, et le secteur sera remis en état.
- En hiver, on continuera d'interdire l'accès à la partie ouest du chemin du lac Minnewanka.

8. Établissement du site écologiquement vulnérable Fairholme (article 3.13 du PGP)

Principales réalisations depuis avril 1997

- Pour assurer, au profit de la faune, la protection d'un habitat alpestre sûr, on a fait un site écologiquement vulnérable du chaînon Fairholme qui s'étend de la limite est du parc au lac Minnewanka. Depuis mai 1998, on a découragé l'utilisation du secteur par les êtres humains. Les boucles qui entourent immédiatement le lac Johnson demeurent accessibles aux randonneurs; on n'entretiendra plus les autres sentiers du secteur. On interdit l'utilisation du vélo tout-terrain.
- Au printemps 1998, TransAlta a aménagé un passage pour les animaux sur le canal Two Jack. On contrôle en permanence l'utilisation du passage par les animaux et les êtres humains.
- On a fermé le terrain de camping du ruisseau Carrot, et on a supprimé les installations aux points de départ des sentiers du ruisseau Carrot. À la tête des sentiers, on a abattu des arbres pour décourager l'utilisation.
- À tous les points d'entrée, on a érigé des panneaux précisant l'importance du secteur pour l'habitat faunique.
- On contrôle l'utilisation des sentiers.

- · Contrôler les tendances relatives aux utilisations.
- · Collaborer avec les amateurs d'escalade sportive pour réduire ou éliminer l'utilisation du canyon

- du ruisseau Carrot.
- Observer l'utilisation par les animaux pour déterminer l'efficacité du site écologiquement vulnérable.

9. Terres humides des lacs Vermillion (article 3.14 du PGP)

Principales réalisations depuis avril 1997

À la suite de discussions avec Parcs Canada, le CP aménage des ponceaux sous l'emprise ferroviaire au troisième lac Vermillion. La mesure, en plus de rétablir des débits d'eau plus naturels, contribuera à stabiliser les voies.

Priorités pour l'année prochaine

- On intégrera les lacs Vermillion au programme de planification du secteur afin d'examiner l'utilisation du territoire dans la région qui entoure la ville de Banff (voir le point 5 du chapitre 8).
- Examiner les effets des nouveaux ponceaux, et les modifier ou y ajouter au besoin.

CHAPITRE 4: UN LIEU HISTORIQUE ET CULTUREL D'IMPORTANCE

- Gestion des ressources culturelles : On a élaboré un plan directeur des ressources culturelles pour le parc. Pour le lieu historique national Cave and Basin, le lieu historique national du Musée-du-Parc-Banff et le lieu historique national de l'Auberge-de-Ski-Skoki, on a produit des déclarations concernant l'intégrité commémorative. On a conclu une entente avec l'exploitant de l'Auberge de Ski Skoki relativement à la restauration et à l'entretien. Avec l'aide de la société des Amis du parc national Banff, on a produit un guide à l'intention des visiteurs du Musée du Parc Banff. À Bankhead, on a aménagé des médias d'interprétation. On a amélioré l'accès et les médias d'interprétation du lieu historique national de la Station-d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur et du poste d'observation météorologique du mont Sulphur.
- Patrimoine bâti: On a réalisé des progrès importants en ce qui concerne la description et l'analyse des ressources reliées au patrimoine bâti du parc. Le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine a reconnu trois édifices du gouvernement fédéral. Le bâtiment et les jardins de l'administration du parc ont fait l'objet de travaux de maçonnerie et de mesures de conservation. Pour définir les structures patrimoniales, on a dressé un inventaire des terrains de camping et des aires de pique-nique.
- <u>Patrimoine bâti de la ville de Banff et de Lake Louise</u>: Parcs Canada a été associé à
 l'établissement de la société du patrimoine de Banff (Banff Village Corporation). En juin 1998,
 le ministre de Parcs Canada a fait l'annonce de certaines mesures que prendra Parcs Canada

pour aider les collectivités que renferment les parcs à protéger les structures patrimoniales. On entend notamment collaborer avec la société du patrimoine et les titulaires de domaines à bail du parc à l'établissement de modifications des baux visant à assurer la protection du patrimoine bâti, étudier la possibilité d'échanger des terres pour assurer la protection des structures patrimoniales et, enfin, accorder un appui en nature, par exemple des conseils professionnels touchant la restauration. Ces principes seront également appliqués à Lake Louise.

- Patrimoine bâti de Lake Louise : On a arrêté une description et une analyse des ressources liées au patrimoine bâti de Lake Louise. Dans le plan communautaire de Lake Louise, on retrouvera des stratégies visant à protéger et à préserver les caractéristiques des édifices importants.
- Archéologie: À la décharge du canyon Stewart sur le lac Minnewanka, des travaux archéologiques sont en cours. La montée et la descente des niveaux d'eau sont en voie de faire disparaître le site. On a examiné deux sites archéologiques de la vallée de la Bow pour faire l'identification d'échantillons d'os. On a arpenté le plateau Dormer dans l'espoir d'y trouver des sites préhistoriques, et la région du glacier Saskatchewan dans l'espoir d'y trouver des sites historiques. À l'extérieur du parc, on poursuit les travaux dans le ranch Ya-Ha-Tinda, qui pourrait receler des sites archéologiques.

Priorités pour l'année prochaine

- Gestion des ressources culturelles: Arrêter une déclaration concernant l'intégrité commémorative pour le LHN de la Station d'Étude-des-Rayons-Cosmiques-du-Mont-Sulphur et le LHN du Refuge-du-Col-Abbot. Contrôler la mise en oeuvre du plan d'entretien de l'Auberge de ski Skoki. Améliorer les mesures de protection et de conservation des bâtiments pour le LHN du Musée-du-Parc-Banff. Améliorer les installations réservées aux visiteurs ainsi que les médias d'interprétation dans les jardins Cascade.
- Patrimoine bâti: Poursuivre les travaux portant sur la description et l'analyse des ressources liées au patrimoine bâti. Mener à bien les travaux d'entretien du bâtiment et des terrains de l'administration du parc. En collaboration avec la ville de Banff, étoffer des stratégies et des incitatifs pour protéger les structures patrimoniales. Soumettre les bâtiments à l'examen du BEEFP à titre prioritaire.
- <u>Patrimoine bâti de la ville de Banff</u> : Continuer de appuyer les travaux de la société du patrimoine de Banff.

CHAPITRE 5: UNE PLACE POUR LES GENS

1. Un lieu pour le tourisme patrimonial (article 5.2 du PDP)

Principales réalisations depuis avril 1997

Stratégie sur le tourisme patrimonial : On a fait de la stratégie sur le tourisme patrimonial la

stratégie touristique officielle de la ville de Banff, de Lake Louise et du parc national Banff. La stratégie vise à favoriser la sensibilisation au milieu naturel et à la culture locale des Rocheuses canadiennes, de même qu'à leur appréciation, leur utilisation, leur compréhension et leur gérance. Elle vise de même à préserver le parc national Banff à titre de destination touristique durable. Sous les auspices du bureau du tourisme Banff-Lake Louise, on a établi un conseil du tourisme patrimonial. Ce dernier a défini un plan de travail dans lequel figurent un certain nombre de projets. On s'affaire à la mise au point d'une vidéocassette faisant la promotion de l'importance de la Stratégie sur le tourisme patrimonial. Au cours de l'été, 500 employés ont participé à un nouveau programme d'orientation des employés, « Best of Banff ». Dans les documents publicitaires et promotionnels, on a intégré des thèmes axés sur le tourisme patrimonial. Dans le cadre de toutes les conférences organisées dans le parc, on encourage la présentation d'exposés sur la nature et la culture locales. De concert avec la Mountain Park Heritage Interpretation Association, on s'affaire à la mise au point d'un programme d'accréditation pour les guides.

- Lake Louise: Dans le cadre du plan communautaire de Lake Louise, on a, de concert avec des exploitants d'entreprise, arrêté une stratégie sur le tourisme patrimonial. Elle est conforme avec le cadre des utilisations appropriées définies pour Banff.
- <u>Partenariats</u>: De concert avec ses partenaires de l'industrie du tourisme, Parcs Canada élabore de nouveaux forfaits, programmes et services fondés sur le patrimoine naturel, historique et culturel du parc. Avec des entreprises et des exploitants touristiques locaux, il enrichit le programme de passeports patrimoniaux (Heritage Passport Program) pour les lieux historiques nationaux de Banff et le musée Whyte.

Priorités pour l'année prochaine

Les membres du Conseil du tourisme patrimonial exécuteront les projets prioritaires suivants : exécution des versions hivernale et estivale du programme « Best of Banff »; exécution du programme d'accréditation du niveau III pour les interprètes du patrimoine; établissement d'un programme annuel de distribution de prix et souper de financement à l'automne 1999; et, enfin, participation au congrès annuel de la Society of American Travel Writers en octobre 1999.

2. Sensibilisation et éducation (article 5.4 du PGP)

- · On a offert un programme d'orientation aux employés.
- On a distribué aux visiteurs des parcs des Rocheuses 650 000 exemplaires du Guide du visiteur.
- · L'élaboration de la nouvelle publication intitulée « La nature au naturel! » a grandement contribué à la diffusion, aux visiteurs et aux résidents, de messages axés sur la faune.
- Les Amis du parc national Banff ont amélioré le niveau et la qualité des émissions offertes par le réseau radiophonique FM.
- Avec l'appui de la société des Amis du parc national Banff, on a offert des pièces de théâtre gratuites dans les terrains de camping, des randonnées guidées et des visites de lieux historiques.

Dans le cadre des nouvelles mesures de protection des parcs nationaux, la ministre du Patrimoine canadien a, en juin, lancé l'établissement de la Place du Canada à Banff ainsi que celui d'un important centre de sensibilisation à l'environnement mettant l'accent sur les collectivités viables, de même que sur la gestion et la protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux.

Priorités pour l'année prochaine

- · Offrir des versions estivale et hivernale du programme de formation « Best of Banff ».
- · Publier des éditions estivale et hivernale du guide du visiteur des parcs des Rocheuses.
- Élaborer et mettre en oeuvre la phase initiale de la Place du Canada. Établie dans le bâtiment de l'administration, elle donnera aux Canadiens un aperçu plus large du patrimoine du Canada. En outre, elle donnera aux visiteurs l'occasion d'approfondir leur connaissance du Canada ainsi que d'explorer la diversité du pays, telle qu'elle se manifeste dans ses habitants, son art, sa musique, ses festivals et son folklore.
- Entreprendre la mise en oeuvre des initiatives de sensibilisation et d'éducation contenues dans le plan communautaire de Lake Louise.
- Poursuivre la mise en oeuvre de la Stratégie sur le tourisme patrimonial.

3. Hébergement à l'extérieur des collectivités dans l'avant-pays (article 5.5 du PDP)

Principales réalisations depuis avril 1997

En juin 1998, la ministre du Patrimoine canadien et le secrétaire d'État (Parcs) ont annoncé la prise de mesures pour gérer le développement commercial dans les secteurs avoisinants du parc. On imposera un moratoire d'une année sur les projets de développement commercial (hébergement) à l'extérieur des collectivités du parc. Le comité, dont la création a été annoncée le 21 octobre 1998, recommandera les principes qui devront guider la nature, la portée et le rythme de l'expansion future dans ces secteurs. Il présentera ses recommandations en juin 1998 au secrétaire d'État (Parcs).

Priorités pour l'année prochaine

Le comité chargé de revoir les services d'hébergement à l'extérieur des collectivités du parc conclura ses travaux d'ici juin 1999.

4. Gestion efficace de l'activité humaine (article 5.6 du PDP)

L'objectif de l'initiative consiste à gérer, au besoin, l'activité humaine de façon que l'écosystème continue de soutenir des populations viables de carnivores (loups et ours).

Principales réalisations depuis avril 1997

<u>Amélioration de l'efficacité de l'habitat</u>: On a pris diverses mesures pour améliorer l'efficacité de l'habitat, y compris imposé la fermeture saisonnière de diverses routes (voir le chapitre 6), cessé d'assurer l'entretien du sentier Hillsdale, désaffecté la partie supérieure du sentier du ruisseau Baker et supprimé un terrain de camping, établi le site écologiquement fragile

Fairholme, rétabli le corridor faunique Cascade, consolidé le corridor faunique Middle Springs et interdit le vélo dans le secteur du ruisseau Bryant. Pour déterminer le niveau d'utilisation, on a établi un programme de contrôle du sentier Hillsdale et du site écologiquement fragile Fairholme. On a présenté des exposés à divers groupes pour leur expliquer ce que signifie l'amélioration de l'habitat faunique et des zones de sécurité ainsi que la façon dont les objectifs touchant l'efficacité de l'habitat que renferme le plan directeur ont été élaborés. On a présenté à tous les randonneurs appartenant au groupe Skyline Hikers un exposé sur l'efficacité de l'habitat.

- Gestion de données: On a perfectionné le modèle élaboré au départ pour l'étude de la vallée de la Bow, dans laquelle on établit une corrélation entre l'efficacité de l'habitat des carnivores et les niveaux de l'activité humaine. Le projet sur les grizzlis des versants est, mené de concert avec l'Université de Calgary, continue d'enrichir nos connaissances relatives à la population d'ours grizzlis ainsi qu'aux besoins du secteur.
- Région de Skoki: De juillet à septembre, on a mené une enquête à la sortie auprès des visiteurs commerciaux et non commerciaux de la vallée Skoki. L'enquête a été conçue pour perfectionner l'estimation du nombre de visiteurs et des informations démographiques, cerner les schémas de déplacement et examiner les préférences des visiteurs quant aux moyens pour limiter le nombre de randonneurs dans le secteur. On a écouté les utilisateurs diurnes aussi bien que ceux qui passent plus d'une journée dans la région. On utilisera les résultats de l'enquête pour préparer une stratégie relative à l'activité humaine dans la région. On a également étudié les grizzlis pour déterminer comment ils choisissent leur habitat.
- Ruisseau Bryant : Dans le plan directeur du parc, on a arrêté des objectifs touchant la sécurité et l'efficacité de l'habitat pour l'ensemble des unités directeur des carnivores. Afin de commencer à améliorer l'efficacité de l'habitat dans la région très achalandée du ruisseau Bryant, on a interdit l'utilisation des vélos tout-terrain pendant l'été 1998. On a vu dans cette mesure un moyen de limiter les utilisations diurnes aussi bien que le bouleversement de la faune dans la région. Les vélos tout-terrain permettent aux visiteurs de se déplacer plus vite et donc de s'aventurer plus loin dans l'arrière-pays, ce qui a pour effet de réduire le milieu sauvage aussi bien que l'habitat sûr des grands carnivores. L'interdiction des vélos tout-terrain a entraîné une réduction importante de l'activité humaine dans le secteur du ruisseau Bryant. En 1997, les cyclistes comptaient pour environ 60 p. 100 des utilisateurs du secteur. Pour informer les utilisateurs, on a produit des feuilles d'information, des articles de bulletin et des panneaux. On a eu recours à des bénévoles pour sensibiliser les visiteurs et contrôler l'utilisation du secteur pendant l'été. On a également eu recours à des compteurs ainsi qu'à des caméras vidéos pour contrôler le nombre de randonneurs dans les sentiers. On a entrepris des pourparlers avec d'autres utilisateurs (Trail Riders et Skyline Hikers) relativement à l'imposition de nouvelles restrictions dans le secteur.

- Amélioration de l'efficacité de l'habitat : Déterminer des secteurs stratégiques pour la gestion de l'activité humaine. Débattre des options avec les intervenants. Poursuivre l'élaboration d'un modèle de gestion de l'activité humaine dans la région de Skoki. Pour accroître la compréhension du public, continuer de présenter des exposés sur cette question.
- Gestion des données : Continuer de suivre le projet sur les grizzlis des versants est. On raffinera

- le modèle relatif à l'efficacité de l'habitat en y intégrant les nouvelles informations, au fur et à mesure qu'elles seront produites.
- <u>Région de Skoki</u>: Continuer d'étudier l'utilisation du secteur par les grizzlis; on mettra la dernière main à une stratégie directeur des activités humaines.
- Ruisseau Bryant: Évaluer les niveaux d'utilisation au cours de l'été 1998 et entreprendre d'évaluer les modifications observées dans l'efficacité des habitats. Réduire la grandeur des groupes d'autres utilisateurs dans le secteur (Trail Riders et Skyline Hikers). Continuer de contrôler les activités humaines et l'utilisation de l'habitat par les carnivores.

5. Stations de ski (article 5.8 du PDP)

Principales réalisations depuis avril 1997

- Lignes directrices relatives à la gestion des stations de ski : Un entrepreneur a ébauché des lignes directrices sur la gestion des stations de ski, avec la collaboration de Parcs Canada et des stations. Les lignes directrices provisoires ont été acheminées au comité constitué par le secrétaire d'État (Parcs) en octobre 1998 (voir le point 3 du chapitre 5) aux fins d'examen public.
- <u>Utilisation en été des installations de Skiing Louise</u>: On a entrepris des travaux pour préparer une stratégie directeur des utilisations en été des pistes de ski. Skiing Louise a collaboré avec Parcs Canada et avec les responsables du projet sur les grizzlis des versants est, pour définir l'impact de l'activité estivale sur l'habitat des grizzlis. L'objectif consiste à déterminer si des impacts importants sont produits et s'ils peuvent être réduits. On a retenu les services d'un entrepreneur pour participer à la préparation de l'évaluation de l'utilisation estivale, et on communiquera avec les intervenants dans un proche avenir.

Priorités pour l'année prochaine

- Lignes directrices sur la gestion des stations de ski : L'ébauche des lignes directrices sur la gestion des stations de ski sera assujettie à un examen public. Le comité suscitera la participation du public et, à la lumière des commentaires reçus, fournira des recommandations au secrétaire d'État (Parcs) d'ici juin 1999.
- <u>Utilisation en été des installations de Skiing Louise</u>: On intégrera les renseignements généraux pour faire que toutes les informations soient prises en considération dans le cadre d'évaluations.
 On mènera à bien l'évaluation de l'utilisation estivale. Au cours des prochains mois, les intervenants seront appelés à participer.

CHAPITRE 6: TRANSPORTS (y compris les services publics)

1. Transport terrestre (article 6.1 du PDP)

- Groupe consultatif sur les transports et les services publics : En février 1998, on a constitué un groupe consultatif sur les transports et les services publics. Les participants représentent diverses entreprises qui offrent des services publics dans le parc, par exemple TransAlta et Telus, le Canadien Pacifique, d'importants voyagistes comme Brewsters et Laidlaw, des groupes environnementaux et d'autres. Les membres du groupe ont défini un certain nombre de problèmes à régler, y compris les conséquences écologiques des routes et du chemin de fer, les conséquences de l'exploitation de services publics dans le parc, les communications et l'éducation du public le long des routes du parc et, enfin, la réfection des installations au bord des chemins et des routes. Au nombre des projets amorcés par le groupe, citons la définition de moyens de réduire la mortalité des animaux le long de la voie ferrée, l'élaboration d'itinéraires d'interprétation autonome le long de la promenade de la Vallée-de-la-Bow et de la boucle du lac Minnewanka et, enfin, l'élaboration, à l'intention des guides touristiques, définissant le comportement qu'il convient d'adopter.
- Demande d'énergie: On a établi la demande d'énergie future à partir des plans communautaires et du plan du parc. On pense que les accords et les systèmes existants répondront à la demande. On étudie la possibilité d'utiliser de l'« énergie écologique ».
- Canadien Pacifique: Le CP a collaboré avec Parcs Canada et le groupe consultatif sur les transports et les services publics pour corriger un certain nombre de problèmes, notamment réduire les déversements de grain, améliorer les modes de signalement des mortalités d'animaux et des déversements de grain, réduire le nombre de plantes qui attirent les animaux, faire l'essai de techniques visant à chasser les animaux de l'emprise ferroviaire et, dans des endroits précis, obtenir du train chasse-neige qu'il ménage un couloir plus large de part et d'autre de l'emprise ferroviaire pour mieux permettre aux animaux de s'enfuir.
- Promenade de la Vallée-de-la-Bow: Du 1^{er} mars au 25 juin 1998, on a imposé une fermeture nocturne volontaire de la route qui va du canyon Jonhston jusqu'à l'entrée est de la promenade. On a modifié l'itinéraire entre Jasper et Banff pour éviter que ce tronçon de la promenade ne soit utilisé. On a modifié les dates d'ouverture des terrains de camping dans la région en conséquence. À l'aide de relevés de la circulation, d'observations et d'enquêtes effectuées sur une période de 12 jours, on a colligé des données sur l'utilisation de la route. En raison des restrictions additionnelles touchant les fermetures imputables à l'incendie de Hillsdale, les données sur la circulation qui ont été colligées sont plus complexes.
- <u>Étude des transports à Lake Louise</u>: On a confié à l'entrepreneur le mandat d'élaborer des solutions aux problèmes de stationnement et de circulation à Lake Louise. Pour déterminer les schémas des déplacements des véhicules, on a colligé des données au cours de l'été 1998. Un rapport final devrait être publié en avril 1999.
- <u>Boucle du lac Minnewanka</u>: En hiver, on a interdit la partie ouest de la boucle à la circulation automobile.
- Transport en commun vers les installations du mont Sulphur: Dans le cadre de l'étude sur les transports dans la ville de Banff, on a étudié la possibilité d'offrir des services de transport en commun vers le secteur des sources thermales Upper Hot Springs. On inclura le secteur du

- mont Sulphur dans le programme de planification des terres adjacentes à la ville de Banff (voir le point 5 au chapitre 8).
- Réduction de la mortalité des animaux sur les routes à l'extérieur du parc : Parcs Canada a collaboré avec des employés du ministère des Transports de l'Alberta et de Three Sisters à l'élaboration d'une approche pour l'aménagement d'un passage inférieur pour les animaux et l'installation de clôtures sur la Transcanadienne, à l'est de Canmore.
- Passages inférieurs et supérieurs pour les animaux : Dans le cadre de la phase IIIA, on a aménagé et clôturé deux passages supérieurs pour les animaux. On a entrepris une étude pour évaluer les traversées qui passent sur et sous la Transcanadienne. Dans le cadre de l'étude, on s'est penché sur la fréquence des utilisations par diverses espèces fauniques, de sorte qu'on pourra cerner les caractéristiques qui influent sur le niveau d'utilisation. On a également tenu compte des facteurs qui contribuent à la mortalité des animaux.

- Groupe consultatif sur les transports et les services publics : Donner suite à bon nombre de recommandations formulées, en particulier réduire la mortalité des animaux sur la route, élaborer deux itinéraires d'interprétation autonome et préparer un guide à l'intention des voyagistes.
- Promenade de la Vallée-de-la-Bow : Poursuivre le programme de fermeture volontaire. Améliorer les installations qui abritent les dispositifs de comptage de la circulation pour assurer la collecte de données sur toute la période de fermeture. Renforcer les communications, en particulier la signalisation, pour faire en sorte que tous les automobilistes qui empruntent la promenade reçoivent une information préalable. Concevoir une enquête plus approfondie pour améliorer la mise en oeuvre. Analyser l'information sur la circulation et la faune.
- <u>Boucle du lac Minnewanka</u> : Reconduire la fermeture hivernale en améliorant la signalisation et les postes d'entrée.
- <u>Canadien Pacifique</u>: Continuer de collaborer avec le CP à la mise en place des mesures d'atténuation proposées pour la faune.
- <u>Étude sur les transports</u>: On entreprendra une étude des problèmes relatifs au transport terrestre d'ici l'an 2010. Le plan directeur précise l'objet de l'étude. Parcs Canada est intéressé à entendre toutes les suggestions au sujet du projet.
- <u>Étude sur les transports à Lake Louise</u>: Au printemps 1999, on tiendra des consultations publiques sur les options offertes. On mettra au point une stratégie de mise en oeuvre.
- Route 1A : À compter de l'été 1999, la route 1A entre Lake Louise et l'aire de pique-nique de la ligne de partage des eaux sera interdite à la circulation automobile.

2. Transport aérien (article 6.2 du PDP)

- La piste d'atterrissage qui a été fermée est disponible pour les atterrissages d'urgence et les déroutements, comme le sont toutes les installations appropriées en cas d'urgence.
- On applique le règlement sur l'accès des parcs nationaux aux aéronefs : avant d'utiliser la piste

d'atterrissage, on doit obtenir l'autorisation du directeur.

Priorités pour l'année prochaine

- Parcs Canada continuera de participer au mécanisme visant à remédier au problème du nombre de plus en plus grand d'avions à voilure fixe ou à voilure tournante qui survolent le parc, la vallée de la Bow et la région avoisinante.
- · On passera en revue les dispositions législatives et les initiatives d'autres administrations concernant les restrictions des survols. On explorera les options et les solutions de rechange.

CHAPITRE 7: UN LIEU POUR LA COLLECTIVITÉ

En juin, la ministre du Patrimoine canadien a annoncé certaines mesures précises qui seront appliquées dans les collectivités des parcs nationaux. Le gouvernement fédéral adoptera des modifications de la *Loi sur les parcs nationaux*, notamment la fixation de lignes de démarcation juridique, l'établissement de plafonds permanents sur la mise en valeur commerciale et l'obligation exécutoire d'utiliser le principe de l'absence nette d'incidence environnementale négative.

1. Ville de Banff (article 7.2 du PDP)

- Dans son plan communautaire, la ville de Banff a retenu un certain nombre de principes importants, notamment :
 - des lignes directrices strictes touchant l'architecture, notamment des restrictions concernant la hauteur des édifices;
 - un nouveau régime de délivrance de permis aux entreprises afin de garantir que les utilisations sont appropriées;
 - un régime de mesures visant à garantir le respect du principe de l'absence nette d'incidence environnementale négative;
 - un taux de croissance annuel pour restreindre le rythme des aménagements autorisés;
 - un plafond résidentiel inférieur à celui établi dans le plan directeur du parc;
 - des mesures visant à préserver le patrimoine bâti.
- Parcs Canada prend des mesures pour ramener à 350 000 pieds carrés les nouveaux aménagements commerciaux.
- Pour répondre aux préoccupations des Canadiens, protéger l'intégrité écologique de Banff et respecter le statut de site du patrimoine mondial dont jouit la ville, on prend d'autres mesures, notamment :
 - la protection des terres alpines écologiquement vulnérables, ce qui entraînera la

réduction de la grandeur de la ville de 85 hectares ou de 17,4 p. 100;

- de meilleures possibilités d'apprentissage pour les Canadiens, grâce à l'établissement d'un nouveau centre de sensibilisation à l'environnement et à la Place du Canada;
- de nouvelles lignes directrices administratives grâce auxquelles on s'assurera que les propriétés résidentielles ne sont occupées que par les personnes qui doivent demeurer dans le parc en raison de leur emploi.
- On a préparé et soumis à l'approbation de la ministre du Patrimoine canadien un nouveau plan communautaire pour la ville de Banff. On a procédé à un examen environnemental succinct du plan.
- En juin 1998, on a modifié l'article 7.2 du plan directeur du parc en fonction des orientations données par la ministre relativement à des questions comme la gestion de la croissance, l'absence nette d'incidence environnementale négative, la gérance de l'environnement, la conservation du patrimoine et les limites de la ville. On a supprimé le point 2 de l'article 5.7.2.
- <u>Utilisations appropriées</u> : On a élaboré un nouveau cadre relatif aux utilisations appropriées (voir l'article 3 du chapitre 8).
- Résidents admissibles: Compte tenu des critères de résidence définis dans les Règlements sur les parcs nationaux, on déploie des efforts pour procéder à un examen annuel de 5 p. 100 de l'ensemble des preneurs à bail. Pour permettre à Parcs Canada de mieux appliquer les critères concernant les résidents admissibles, on s'efforcera d'obtenir que la réglementation soit modifiée.
- Absence nette d'incidence environnementale négative : Ce principe, qui a été établi par la ministre du Patrimoine canadien, sera adopté dans tous les plans communautaires des parcs nationaux.
- Examen préalable selon la catégorie : Aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation* environnementale, on a procédé à un examen préalable selon la catégorie de projet de routine exécuté dans la ville.
- <u>Gérance de l'environnement</u> : On étudie des initiatives visant à réduire les gaz à effet de serre. On envisage de lancer un projet pilote sur le CO₂.

2. Lake Louise (article 7.3 du PDP)

Principales réalisations depuis avril 1997

Plan communautaire : Dans le plan communautaire (autrefois intitulé « Cadre d'aménagement et d'exploitation de Lake Louise »), on retrouve la plupart des mesures prévues dans le plan directeur. En collaboration avec le conseil consultatif de Lake Louise, on a préparé un concept pour le plan communautaire. Le concept porte sur le principe susceptible d'assurer l'intégrité écologique et de protéger les ressources et le caractère culturels ainsi que le bien-être socioéconomique. On y retrouve aussi une stratégie visant à remédier au problème du logement des employés, l'expansion des aménagements commerciaux, la définition des services de base et des services essentiels et, enfin, les améliorations générales du secteur. Le concept a été présenté au public à l'été 1997. En consultation avec le conseil consultatif de Lake Louise et des exploitants commerciaux, on a élaboré une stratégie sur le tourisme patrimonial ainsi que des lignes directrices concernant les utilisations appropriées. Le 15 mai 1997, le secrétaire

d'État (Parcs) a annoncé, pour Lake Louise, les principes qui régiront la croissance commerciale, le logement des employés, les impacts cumulatifs et la capacité de l'infrastructure. On entend ainsi ramener de 3 500 à 3 100 le nombre maximal de visiteurs pour plus d'une journée qui logent dans des établissements commerciaux, appliquer le principe de l'absence nette d'incidence environnementale négative et n'autoriser l'ouverture d'aucun nouvel établissement d'hébergement commercial. Le 26 juin 1998, la ministre du Patrimoine canadien a fait l'annonce des orientations qui guideront l'établissement des plans communautaires ainsi qu'un moratoire sur l'expansion commerciale jusqu'à ce que le plan communautaire ait été arrêté. Récemment, on a présenté à des représentants du conseil consultatif trois options de nature à assurer la croissance. Ces dernières feront l'objet d'un examen public au cours des prochains mois.

- <u>Logement</u>: Au terme d'un examen, on a conclu qu'il fallait héberger quelque 200 employés qui vivent actuellement ailleurs et améliorer les conditions d'hébergement de quelque 280 employés qui vivent à Lake Louise, dans des logements surpeuplés et délabrés. On a arrêté une stratégie sur le logement qui a été approuvée par le conseil consultatif de Lake Louise.
- <u>Transports</u>: On a retenu les services d'un entrepreneur qui a pour mandat de trouver des solutions aux problèmes du stationnement et de la circulation.
- Salle de réunion du Château: Le projet d'aménagement de 81 nouvelles chambres, d'une salle de réunion et d'une salle à manger de remplacement a reçu une approbation conditionnelle. Le projet a été revu dans le contexte du plan directeur, de la politique, des résultats des consultations publiques et de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Pour faire en sorte que l'expansion n'ait pas d'incidence environnementale négative, on a défini toute une série de mesures d'atténuation. Les installations jouent un rôle majeur en fournissant à tous les clients de l'hôtel du matériel de sensibilisation et d'interprétation sur les valeurs patrimoniales du secteur.
- Recouvrement du coût des services municipaux : Le coût des services d'égout, d'approvisionnement en eau et de collecte des ordures est aujourd'hui recouvré en entier. La Commission des services publics de Lake Louise a joué un rôle de premier plan dans l'introduction du principe du recouvrement des coûts des services municipaux.
- <u>Élimination du parc pour maisons-mobiles</u>: Dans le cadre de la stratégie de logement, on a défini des options pour l'établissement de logements de remplacement pour les propriétaires de maisons-mobiles. Un examen des canalisations d'eau et d'égouts réalisé dans le secteur montre qu'on n'aura pas à réaliser de réparations d'envergure.
 - Harry's Hill: Un examen des impacts de Harry's Hill montre qu'il existe un corridor faunique d'une largeur d'un kilomètre entre Harry's Hill et les aires de stationnement des pistes de ski. Toutes les espèces d'animaux utilisent ce secteur pour se déplacer sur la rive nord de la Bow, et les contacts avec les êtres humains sont réduits au minimum. Depuis la fermeture des carrières Niblock, on ne connaît plus de problèmes avec les grizzlis et les ours noirs, comme c'était le cas auparavant. L'examen a montré que la préservation de Harry's Hill à titre de secteur résidentiel, moyennant des travaux de remblayage mineurs, ne poserait pas de problème. Cette information a été présentée dans le cadre des journées portes ouvertes organisées pour consulter le public au sujet du plan communautaire. Parcs Canada a fourni un emplacement résidentiel dans la région pour le personnel médical et de garderie.

• <u>Gérance</u>: On a organisé des pourparlers autour de l'établissement d'une nouvelle charte pour orienter la participation de la collectivité à la gestion du hameau. Cette charte constituera une mesure intérimaire dans l'attente de la mise en place d'un nouveau modèle de gérance.

Priorités pour l'année prochaine

- Plan communautaire: On mettra la dernière main au plan sur la foi des principes définis. Dans le cadre d'une opération portes ouvertes qui se tiendra cet hiver, on présentera au public les options relatives à la croissance commerciale afin d'obtenir des commentaires additionnels. Le plan sera arrêté et soumis à l'approbation du ministre. On continuera d'encourager le conseil consultatif de Lake Louise à mettre la dernière main au plan. Parcs Canada continuera de collaborer avec le conseil consultatif de Lake Louise et les preneurs à bail principaux pour remédier au problème de logement.
- Transports: Au printemps 1999, on tiendra des consultations publiques sur les options qui s'offrent dans le domaine des transports. À l'été 1999, on élaborera une stratégie de mise en oeuvre.
- <u>Salle de réunion du Château</u> : On ne délivrera un permis de construction que lorsque toutes les mesures d'atténuation auront été prises et que toutes les conditions auront été respectées.
- Recouvrement du coût des services municipaux : D'ici le 1^{er} avril 2000, on instaurera progressivement des mesures pour recouvrer le coût d'autres services municipaux.
- <u>Élimination du parc pour maisons-mobiles</u>: On encouragera la construction de logements conformément à la stratégie de logement, et on incitera les propriétaires de maisons-mobiles à se prévaloir des nouvelles possibilités. Une fois que de nouveaux logements seront offerts, on appliquera les modalités des permis d'occupation.
- <u>Gérance</u>: On mettra la dernière main à une charte provisoire, et on poursuivra les pourparlers autour du modèle de gérance.

CHAPITRE 8: UN LIEU POUR UNE GESTION OUVERTE

1. Forum de planification annuel (Article 8.2 du PDP)

Principales réalisations depuis avril 1997

- Le plan directeur du parc indique qu'on tiendra une table ronde annuelle pour examiner les progrès réalisés en vue de la mise en oeuvre du plan, de même que pour obtenir des commentaires à l'égard de futures initiatives.
- Le forum de planification, qui se tiendra les 12 et 13 novembre 1998, sera le premier du genre. Au cours des prochaines années, on entend organiser une manifestation analogue ou modifiée vers la fin de l'automne.

Priorités pour l'année prochaine

· Parcs Canada est intéressé à obtenir vos commentaires au sujet du forum. A-t-il fourni

l'information souhaitée? A-t-il donné aux participants la possibilité de débattre et de faire part de leurs commentaires? Avez-vous des suggestions à formuler au sujet des futurs forums de planification annuels?

2. Processus d'examen et d'approbation des aménagements (Article 8.3 du PDP)

Principales réalisations depuis avril 1997

- Parcs Canada a calqué son Processus d'examen des aménagements sur la procédure municipale. Le nouveau processus est mieux rationalisé, plus uniforme et plus transparent. Il comporte deux approbations principales : l'approbation des aménagements et l'approbation des permis de construction.
- On a constitué une Commission consultative sur la mise en valeur composée de sept membres issus du public. Cette commission bénévole est chargée d'examiner les demandes d'aménagement privé et public présentées dans les parcs nationaux Banff, Yoho et Kootenay, afin de faire en sorte qu'elles soient appropriées et qu'elles répondent aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux*, de la réglementation et des plans directeur des parcs nationaux. La commission achemine alors ses recommandations au directeur du parc.
- · L'établissement de la Commission consultative sur la mise en valeur favorisera une participation accrue du public. Au cours des 15 derniers mois, la commission a reçu 21 demandes d'aménagement.
- Pour limiter la période de validité des approbations, on a inclus des « dispositions de temporarisation » : les permis d'aménagement sont valides pour une période de 12 mois, tandis que les permis de construction le sont pour une période de six mois.
- On informe les citoyens des décisions prises par le directeur du parc à l'égard des demandes d'aménagement au moyen d'annonces dans les journaux locaux.
- · Un mécanisme d'appel officiel est en place.
- Le Processus d'examen des aménagements a été harmonisé avec le processus d'évaluation environnementale.
- On a adopté un nouveau processus uniformisé d'inspection des édifices.

Priorités pour l'année prochaine

- Continuer d'améliorer le Processus d'examen des aménagements ainsi que de permettre au public de participer et d'accéder au traitement des demandes de même qu'aux décisions prises dans les parcs nationaux.
- Revoir et mettre à jour le mandat de la Commission consultative sur la mise en valeur.
- Réagir aux préoccupations soulevées par la commission (c.-à-d. revoir et mettre à jour les lignes directrices sur le logement commercial périphérique, sur les pistes de ski et celles concernant le réaménagement des auberges).
- Poursuivre l'amélioration des communications entre Parcs Canada, le public, la ville de Banff et les exploitants ou les entrepreneurs de bâtiment.

3. Utilisation appropriée (article 8.4 du PGP)

On a l'intention d'introduire des mécanismes d'évaluation du type et du niveau des utilisations, de manière à mieux rendre compte du mandat et de la politique de Parcs Canada, à répondre au problème de l'augmentation de l'achalandage et à intégrer la participation du public.

- La ville de Banff, Lake Louise et Parcs Canada ont eu des pourparlers concernant les critères relatifs aux utilisations appropriées qu'il convient d'appliquer. On entend élaborer un modèle de travail pour la ville, lequel pourra par la suite être appliqué aux décisions concernant les permis d'exploitation de commerce délivrés dans d'autres secteurs du parc.
- On étudiera les nouvelles propositions d'aménagement et demandes de permis d'exploitation commerciale, dans la mesure où on aura démontré qu'elles sont appropriées dans le contexte de la ville de Banff ou de Lake Louise ainsi que du parc national et du site du patrimoine mondial. Pour faire appliquer le principe des utilisations et des aménagements appropriés, on aura recours :
 - à des formulations adéquates dans les plans communautaires;
 - à des modifications de la réglementation concernant les permis d'exploitation commerciale;
 - à des modifications des mécanismes d'approbation interne portant sur l'approbation des aménagements et des permis d'exploitation commerciale;
 - à des modifications, au besoin, apportées à la réglementation des parcs nationaux, par exemple en ce qui a trait aux définitions concernant l'obligation de résidence et l'interdiction d'activités précises.
- De nouvelles demandes de permis d'exploitation commerciale présentées dans la ville de Banff, à Lake Louise et ailleurs dans le parc devront répondre à un critère de pertinence. Le critère reposera sur les principes suivants :
 - l'obligation de se trouver dans le parc;
 - une contribution à une industrie du tourisme patrimonial dynamique;
 - les services communautaires requis;
 - les activités autorisées dans le parc;
 - le fait qu'il s'agit de produits ou de services sans valeur ajoutée pouvant être vendus ailleurs.
- On permettra aux entreprises existantes qui ne répondent pas au critère révisé concernant les utilisations appropriées de poursuivre leurs activités. Toutefois, les demandes d'expansion susceptibles de déclencher un examen dans le cadre de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCEE) ou qui constituent une modification totale de l'utilisation commerciale existante, devront répondre au critère.
- Les nouveaux aménagements aussi bien que les réaménagements qui déclenchent un examen aux termes de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* feront l'objet d'un examen fondé sur la pertinence, compte tenu des principes suivants :
 - les projets ne doivent pas se traduire par la présence dans les collectivités d'un nombre d'habitants plus grand que celui fixé par la ministre du Patrimoine canadien;
 - les projets doivent respecter les limites applicables définies dans le règlement d'utilisation du territoire de la ville de Banff, le plan de zonage du parc et les

- restrictions du plan communautaire de Lake Louise;
- les projets doivent respecter les taux de croissance établis;
- les lotissements résidentiels nécessaires doivent aller de pair avec les nouveaux lotissements commerciaux;
- les promoteurs des projets doivent s'engager à respecter les pratiques de gérance de l'environnement;
- les projets doivent faire l'objet de mesures d'atténuation complètes, conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*;
- les entreprises qui s'inscrivent dans le cadre des aménagements doivent répondre au critère concernant les permis d'exploitation d'entreprises pertinents.

- Parcs Canada intégrera aux plans communautaires de toutes les villes des parcs nationaux les critères touchant les utilisations et les aménagements appropriés.
- On appliquera les critères concernant les utilisations et les aménagements appropriés.
- On collaborera avec la ville de Banff à la mise en oeuvre des engagements contenus dans le plan communautaire.

4. Coordination régionale (article 8.5 du PDP)

- Parcs Canada a appuyé l'établissement de l'Institut de la biosphère de la vallée de la Bow, établi à Canmore. L'institut est voué à l'amélioration de la compréhension de l'intégrité écologique du bassin hydrographique de la vallée de la Bow. En 1997, l'institut a dressé une liste de toutes les publications pertinentes touchant l'intégrité écologique de la vallée.
- Parcs Canada préside actuellement le Comité de planification des ours grizzlis des Rocheuses, qui comprend des représentants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, du Montana, du Parks Service des États-Unis et de Parcs Canada.
- Parcs Canada est membre du groupe consultatif sur l'écosystème du corridor de la Bow, que préside la province de l'Alberta. Parmi ses membres, on retrouve des représentants de la ville de Banff, de la ville de Canmore et du district municipal de Bighorn. L'année dernière, le groupe a mené un certain nombre de projets régionaux, notamment en ce qui concerne la gestion du corridor faunique, la gestion des feux et le mappage concerté de l'information.
- Le Groupe de liaison inter-organisme de l'écosystème du centre des Rocheuses (GLIOECR) a continué de jouer un rôle dans la concertation et le partage de l'information, dans le centre des Rocheuses, en Alberta aussi bien qu'en Colombie-Britannique.
- Parcs Canada a participé à un certain nombre d'initiatives dans la région avoisinante, notamment l'établissement de passages pour les animaux sur la Transcanadienne, à l'est de Canmore, l'examen des politiques relatives aux loisirs de Kananaskis, et la définition de corridors fauniques et d'habitats dans la vallée de la Bow, à l'est du parc.
- Parcs Canada compte parmi les ardents partisans du projet sur les grizzlis des versants est (voir le point 5 au chapitre 3).

- Continuer de soutenir l'Institut de la biosphère de la vallée de la Bow dans ses travaux visant la définition des lacunes en information, la diffusion d'information et la facilitation des recherches, et y participer.
- Continuer de participer aux travaux du groupe consultatif sur l'écosystème du corridor de la Bow, du GLIOECR et du comité de planification des grizzlis des Rocheuses.
- · Continuer de soutenir et de diriger l'observation des tendances de la population de grizzlis des versants est des Rocheuses centrales par l'entremise du projet sur les grizzlis des versants est.

5. Planification des terres adjacentes à la ville de Banff

- Dans le plan directeur du parc, on précise qu'un plan régional sera élaboré pour le mont Sulphur, y compris les sections adjacentes des vallées Spray et Sundance. On y propose également un plan régional pour la région des terres humides des lacs Vermilion ainsi que des modifications des utilisations par les êtres humains dans le secteur du terrain de golf.
- Plutôt que d'entreprendre des exercices de planification distincts, on propose l'exécution d'un seul et unique programme de planification pour les terres qui avoisinent la ville. La zone de planification recommandée comprend six sous-unités ou secteurs : la région des terres humides Vermilion, le corridor faunique Fenland-terres autochtones, la région des corrals à chevaux du mont Tunnel et de Pinewoods, la région de Cave and Basin et de Middle Springs, la région du terrain de golf de Banff Springs et de la rivière Spray et, enfin, la région du mont Sulphur. Le programme de planification comprendrait les terres de l'écorégion alpestre adjacente à la ville de Banff qui sont les plus étroitement liées à la ville de même qu'à ses résidents et à ses utilisateurs. La limite proposée intègre des facteurs écologiques clés (p. ex., les sites vulnérables et les corridors fauniques) ainsi que des possibilités récréatives dans la région qui jouxte la ville. Il sera critique d'établir des liens entre la zone de planification et la ville, de même qu'avec des secteurs plus éloignés de cette dernière, par exemple la région de Norquay et du lac Johnson.
- Dans le cadre du processus de planification, on devra élaborer des objectifs généraux pour la région et assurer une planification plus détaillée pour chacun des six sous-secteurs.
- Parmi les enjeux sur lesquels on devra se pencher, citons le patrimoine culturel, les sites fragiles, la flore alpestre, les secteurs aquatiques et riverains, la faune, l'utilisation des sentiers (par les randonneurs, les cyclistes et les cavaliers), la circulation et le stationnement, d'autres installations et infrastructures, le tourisme patrimonial, les utilisations appropriées, la mise en valeur du patrimoine, la gestion de l'environnement et les conséquences régionales.
- On propose l'établissement d'un groupe consultatif public qui sera chargé de contribuer à l'orientation du programme de planification, d'approfondir les enjeux, d'élaborer et d'explorer des options et, enfin, de préparer des recommandations, lesquelles seront débattues dans le cadre d'un forum public.
- Parcs Canada est intéressé à recevoir vos commentaires au sujet du programme de planification proposé, des enjeux à aborder et du processus suggéré.

CHAPITRE 9: UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

1. Gestion de l'environnement

Principales réalisations depuis avril 1997

- On a pris diverses mesures pour réduire et prévenir la pollution, notamment l'élimination des BPC dans les activités de Parcs Canada, la consignation de tous les réservoirs de pétrole, l'annonce d'un inventaire des matières dangereuses et le parachèvement d'un inventaire des sites contaminés.
- On a mené à bien un programme d'atténuation dans la région de Bankhead relativement au goudron de houille.

Priorités pour l'année prochaine

- Dans le cadre du programme directeur de l'environnement, élaborer un plan d'action définissant des objectifs et des ressources.
- · Rétablir un programme de surveillance des eaux souterraines dans les sites contaminés.
- Se concentrer sur l'établissement de stratégies de communication concernant les activités d'autres exploitants présents dans les parcs nationaux.

2. Traitement tertiaire des eaux usées

- <u>Mont Tunnel</u> : On a doté le terrain de camping du mont Tunnel d'un système de traitement des eaux usées amélioré.
- Lake Louise: On a amélioré l'usine d'épuration des eaux usées de Lake Louise. On a amélioré le processus de traitement biologique pour répondre aux objectifs liés aux effluents définis dans le plan directeur pour la demande biologique en oxygène (DBO), le nitrate (NO₃), les nitrites (N) et le nitrite d'ammonium (NH₃N). Selon les résultats initiaux, les concentrations de phosphore ont été réduites et sont aujourd'hui négligeables. On n'utilisera plus le chlore pour désinfecter les eaux usées. On aura plutôt recours à un nouveau système de désinfection des effluents à l'ultraviolet.
- <u>Ville de Banff</u>: L'usine d'épuration des eaux usées de la ville sera modernisée au cours des deux prochaines années.
- <u>Phosphore</u>: Avec l'Université de l'Alberta, on a entrepris une étude pour définir les sources de phosphore et leur impact sur les rivières des parcs des Rocheuses.
- <u>Surveillance</u>: Parcs Canada a entrepris de réaliser, deux fois par année, un échantillonnage bactériologique à 20 emplacements sur la rivière Bow.
- Conservation de l'eau à Lake Louise: On a introduit des compteurs d'eau. La conservation de l'eau est l'une des exigences qui se rattache au permis d'adduction d'eau du Château Lake Louise.
- <u>Objectifs du plan directeur</u>: L'objectif visant les matières solides dissoutes était une erreur. On l'a remplacé par un objectif portant sur les matières solides en suspension. On étudie l'objectif

relatif aux coliformes fécaux pour déterminer s'il est réalisable.

Priorités pour l'année prochaine

- Lake Louise: Veiller à ce que l'usine d'épuration des eaux usées de Lake Louise possède la capacité nécessaire que suppose la croissance permise.
- Communications : Dès qu'on disposera de résultats de recherches sur les sources de phosphore, on mettra au point un programme de communication visant à réduire la production de phosphore.
- <u>Surveillance</u>: On est en quête de méthodes qui permettraient de surveiller régulièrement les terrains de camping de l'arrière-pays, les gîtes et les installations de Parcs Canada dans l'arrière-pays.
- Conservation de l'eau à Lake Louise : La conservation de l'eau est l'une des conditions préalables à l'obtention d'un permis d'aménagement.

On vous invite à assister à l'opération portes ouvertes qui se tiendra à l'occasion du forum de planification annuel du parc national Banff. Vous pouvez vous présenter en tout temps entre 15 h et 20 h, le jeudi 12 novembre 1998, au Banff Rocky Mountain Resort. Des employés de Parcs Canada seront sur place pour répondre à vos questions et parler de vos préoccupations. Si vous êtes dans l'impossibilité de prendre part à l'opération portes ouvertes, vous pouvez faire parvenir vos commentaires à l'adresse suivante :

Parcs Canada Forum de planification annuel du parc national Banff C.P. 900 Banff (Alberta) TOL 0C0

This publication is also available in English.